

~

Conformément aux articles L1122-11, L1122-12 et L1122-13 du CDLD et conformément à l'article 26 bis § 5 al. 2 de la loi organique du CPAS du 08.07.1976, séance commune et publique du Conseil communal et du Conseil de l'Action sociale pour le point 1., nous avons l'honneur de vous convoquer pour la première fois à la séance du Conseil Communal, qui aura lieu le jeudi 3 juillet 2008, à 20 heures, à la Maison communale

Objet :

~
CONVOCAATION du
CONSEIL COMMUNAL

ORDRE DU JOUR

L1122-15 - Le Bourgmestre ou celui qui le remplace, préside le Conseil.

La séance est ouverte et close par le président.

L1122-26 § 1 - Les résolutions sont prises à la majorité absolue des suffrages; en cas de parité, la proposition est rejetée.

L1122-17 - Le Conseil ne peut prendre de résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente,

Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra après une nouvelle et dernière convocation, délibérer, quel que soit le nombre des membres présents, sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.

L1122-27 et L1122-28

- Les membres du Conseil votent à haute voix, excepté lorsqu'il s'agit de la présentation de candidats, nominations aux emplois, révocations ou suspensions, lesquelles se font au scrutin secret et également à la majorité absolue des suffrages.

Le président vote le dernier lorsqu'il est membre du Conseil.

En cas de nomination ou de présentation de candidats, si la majorité requise n'est pas obtenue au premier tour de scrutin, il est procédé à un scrutin de ballottage entre les candidats qui ont obtenu le plus grand nombre de voix.

A cet effet le président dresse une liste contenant deux fois autant de noms qu'il y a de nominations ou de présentations à faire.

Les suffrages ne peuvent être donnés qu'aux candidats portés sur cette liste.

La nomination ou la présentation a lieu à la pluralité des voix; En cas de parité des voix, le plus âgé des candidats est préféré.

1. **Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 29.05.2008**
2. **Avis sur le compte 2007 des Fabriques d'Eglise de :**
 - A) Sainte-Cécile
 - B) Muno
3. **Modification du règlement-taxe sur la délivrance de documents et de renseignements administratifs - Taxe sur la délivrance d'une carte d'identité électronique aux étrangers**
4. **Modification du règlement communal sur les marchés publics et le domaine public, à la demande de la tutelle**
5. **Approbation du nouveau règlement communal sur les cimetières**
6. **Approbation d'un règlement communal pour octroi de subventions**
7. **Octroi d'une avance de trésorerie au Centre culturel du Beau canton dans le cadre du programme Leader +**
8. **Décision d'intervenir dans le coût des travaux de**

stabilisation des caves médiévales de l'Ancienne
Abbaye Notre-Dame d'Orval, monument classé

- 9. Décision d'intervenir dans le coût des travaux de rénovation des Anciennes Forges d'Orval, monument classé**
- 10. Centre culturel du Beau Canton – Reconnaissance en Centre Culturel Régional – Approbation de la décision du Collège communal de soutien au Centre culturel**
- 11. Location de la chasse du grand Chiny – Approbation de l'adjudication pour le lot 2**
- 12. Décision d'adhérer et de signer la charte pour la gestion forestière durable en Région wallonne**
- 13. Fixation des conditions de la vente de bois d'automne 2008**
- 14. Location d'une aisanse communale à Florenville à M. Mauxhin**
- 15. Mise en voirie d'une parcelle communale à Laiche**
- 16. Renouvellement des installations d'éclairage public à Florenville, Muno et Lambermont dans le programme EP-URE – Approbation du projet – Approbation de l'offre – Fixation du mode de financement**
- 17. Décision de réaliser les travaux de remplacement de châssis à la maison communale et au C.P.A.S. dans le cadre du programme triennal 2007-2008-2009 – Approbation des conditions et fixation du mode de passation du marché – Fixation du mode de financement**
- 18. Marché de fourniture pour du matériel de distribution d'eau – Approbation du cahier des charges – Fixation du mode de passation du marché et du mode de financement**
- 19. Travaux de reconstruction de l'église de Muno – Approbation des conditions et fixation du mode**

de passation du marché et du mode de financement
pour les lots 1 et 2 :

A) Lot 1 – Maçonneries - B) Lot 2 – Charpente et toiture

- 20. Décision de réaménager l'ancien dépôt d'immondices
au lieu-dit « Chenage du Clument » à Florenville –
Approbation du cahier des charges – Fixation du
mode de passation du marché**
- 21. Programme d'actions communal en matière de
logement 2009-2010**
- 22. Phasage du pécule de vacances du personnel
communal – Modification de l'article 23 et
abrogation l'article 25 du statut pécuniaire**
- 23. Conditions de recrutement emploi contractuel
auxiliaires professionnelles nettoyage bâtiments
communaux**

La Secrétaire,

R. Struelens

Par le Collège,

Le Bourgmestre,

R. Lambert